Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023 Publié le 0 6 JUIL. 2023 S ID: 074-200011773-20230704-BC_2023_0057-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE ***

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION

REPUBLIQUE FRANCA

ARRONDISSEMENT **DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS**

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET:

Séance du : 4 juillet 2023

Membres présents :

CONVENTION DE

Convocation du : 27 juin 2023

INTERVENIR AVEC LA Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

HAUTE ECOLE D'ART Président de séance : Gabriel DOUBLET ET DE DESIGN DE

GENEVE (HEAD) -2023-2026

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Nº BC 2023 0057

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick

ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n° B-1 de son annexe,

Dès la création de l'EBAG en 1997, des contacts ont été pris avec l'Ecole des Arts Décoratifs de Genève (une des composantes aujourd'hui de la HEAD). L'EBAG lançait alors son activité sur l'enseignement des pratiques amateurs. L'Ecole des Arts Décoratifs intervenait également auprès de ces publics et prédisait alors un franc succès à l'EBAG compte tenu de la demande dans ce secteur d'activité.

Ces contacts ont été maintenus au fil du temps et se sont élargis à l'Ecole Supérieure des Beaux Arts de Genève (l'autre composante de la HEAD) par le biais du corps enseignant qui, particulièrement dans cette activité, s'inscrit dans une dynamique de réseau ; certains enseignants intervenant conjointement dans ces structures.

L'EBAG, en réponse à un besoin constaté sur la Région Rhône-Alpes, et en tenant compte de l'offre de qualité des enseignements supérieurs genevois dans ce domaine, a positionné sa proposition publique sur la création d'une classe préparatoire.

C'est tout naturellement que les rapports entre l'EBAG et la HEAD se sont densifiés.

L'existence d'un partenariat ancien et la volonté politique de développer la coopération transfrontalière ont encouragé la HEAD et l'EBAG à concrétiser leur rapprochement par une convention et à se doter ainsi d'un cadre propice à l'approfondissement et au développement de cette collaboration par ailleurs cohérente avec la dynamique territoriale constatée.

En 2008, une première convention d'une durée de trois ans a été signée et s'est renouvelée successivement jusqu'à ce jour.

Arrivée à son terme, il convient aujourd'hui de renouveler cette convention de partenariat et de coopération, pour la période allant du 1er septembre 2023 au 31 août 2026.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré: A l'unanimité,

DECIDE:

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Publié le 0 6 JUIL. 2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

D'APPROUVER la convention à intervenir entre la Haute école d'art D: 074-200011773-20230704-BC 2023 0057-DE l'Ecole des Beaux-arts du Genevois pour la période allant du 1er septembre 2023 au 31 août 2026,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer ladite convention, et tout autre document s'y rapportant.

Signé par : Alain FARINE Date : 04/07/2023 Qualité : Agglo - DGS

Signé par : Antoine BLOUIN Date : 05/07/2023 Qualité : Agglo - Secretaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION

Entre

La Haute École d'Art et de Design – Genève HES-SO // Genève, représentée par

Monsieur François ABBE-DECARROUX,
Directeur Général de la HES-SO // Genève
Madame Lada UMSTÄTTER,
Directrice de la Haute École d'Art et de Design – Genève et

l'École des Beaux-Arts du Genevois, représentée par Monsieur Gabriel DOUBLET, Président d'Annemasse – Les Voirons Agglomération et Madame Cécile EYRAUD, Directrice de l'École des Beaux-Arts du Genevois

Préambule

Un partenariat ancien

Dès la création de l'École des Beaux-Arts du Genevois (EBAG) en 1997, des contacts ont été pris avec l'École des arts décoratifs de Genève (l'une des deux écoles qui a ensuite constitué la HEAD – Genève). L'EBAG lançait alors son activité d'enseignement des pratiques amateurs. L'École des arts décoratifs intervenait également auprès de ces publics et prédisait alors un franc succès à l'EBAG compte tenu de la demande dans ce secteur d'activité.

Ces contacts ont été maintenus au fil du temps et se sont élargis à l'École Supérieure des Beaux-Arts de Genève (l'autre école qui a ensuite constitué la HEAD – Genève) par le biais du corps enseignant qui particulièrement dans cette activité s'inscrit dans une dynamique de réseau, certains enseignants intervenant conjointement dans ces structures.







L'EBAG, en réponse à un besoin constaté en région Rhône-Alpes, et en tenant compte de l'offre de qualité des enseignements supérieurs genevois dans ce domaine, a axé sa proposition publique sur la création d'une classe préparatoire.

C'est tout naturellement que les rapports entre l'EBAG et la HEAD – Genève se sont ressérés.

Le cadre de coopération transfrontalière

L'agglomération franco-valdo-genevoise, dite le Grand Genève, est composée de plus de 210 communes où résident aujourd'hui près de 950 000 habitants.

Dans les dernières décennies, la rapidité du développement et les contraintes de l'espace genevois ont fortement influé sur la perméabilité de la frontière, en intégrant de nombreux espaces périphériques dans une dynamique de métropole. Cette « intégration métropolitaine » constitue une chance pour l'agglomération, mais elle est également porteuse de vrais risques, face auxquels des coopérations ont dû se renforcer. Face à cette problématique, plusieurs initiatives ont émergé, telles que le projet d'agglomération franco-valdo-genevois soutenu par la Confédération Helvétique et par l'État français dans le cadre de la coopération métropolitaine.

Au sein du volet « formation » du projet d'agglomération, la formation se révèle aujourd'hui comme l'un des outils fondamentaux du développement territorial transfrontalier, à la condition qu'une offre adaptée aux besoins de l'agglomération existe et qu'elle soit connue de tous. Ainsi, il apparaît que malgré leur proximité, les échanges d'étudiants restent encore limités de chaque côté de la frontière et les offres de formation demeurent méconnues. Ces facteurs constituent un obstacle au recrutement d'une main d'œuvre qualifiée et entraînent le départ d'une large part des jeunes étudiants vers des pôles universitaires éloignés. L'exode des bacheliers français est un fait avéré alors que des formations reconnues existent de l'autre côté de la frontière. L'agglomération franco-valdo-genevoise représente entre autre le bassin de recrutement des étudiants de la HEAD — Genève.

Les enjeux du projet d'agglomération en matière de formation sont les suivants :

- atténuer et surmonter les obstacles liés à la reconnaissance mutuelle des diplômes et de l'expérience professionnelle,
- favoriser la mobilité européenne des étudiants,
- travailler sur une offre plus qualitative et quantitative et plus lisible qui réponde aux besoins des entreprises et du public de l'agglomération,
- répondre et anticiper les besoins en ressources humaines des entreprises notamment en favorisant des compétences qualifiées et hautement qualifiées,
- faciliter les coopérations et les partenariats entre organismes de formations français et suisses.

Parallèlement, d'autres dynamiques de coopération ont vu le jour. Ainsi, les villes de Genève et d'Annemasse ont signé une convention cadre de coopération culturelle pour les années 2004 à 2008 avec pour objectif d'exprimer la volonté forte de coopération culturelle entre les deux villes, basée sur la création d'une « communauté culturelle » qui viserait à dépasser la frontière et à soutenir le rayonnement culturel de l'agglomération franco-valdo-genevoise.







L'existence d'un partenariat ancien et la volonté politique de développer la coopération transfrontalière encouragent la HEAD - Genève et l'EBAG à concrétiser leur rapprochement par convention et à se doter ainsi d'un cadre propice à approfondir et développer cette collaboration durable tout en l'inscrivant dans la cohérence d'une action plus globale.

En 2008, une première convention d'une durée de trois ans a été signée et a été régulièrement renouvelée jusqu'à ce jour.

Comme cette convention de partenariat arrive à son terme, il convient aujourd'hui de la renouveler.

ARTICLE 1er: CADRE PEDAGOGIQUE DE LA CONVENTION

La Haute école d'art et de design – Genève (HEAD – Genève) a été créée en 2006 à travers la fusion de de l'École supérieure des beaux-arts (ESBA) et de la Haute école d'arts appliqués (HEAA). La HEAD – Genève est intégrée au réseau suisse des Hautes écoles spécialisées (HES) et elle est rattachée administrativement à la HES-SO // Genève. Elle délivre un enseignement de niveau tertiaire, les diplômes HES en arts visuels et design étant accrédités au niveau fédéral. Son enseignement est organisé selon les recommandations du système de « Bologne » et permet l'euro-compatibilité. Elle dispense en outre des enseignements à destination des étudiants de l'Université de Genève et de l'EPFL (École polytechnique fédérale de Lausanne). Soutenue par de fortes relations internationales et le dynamisme du contexte genevois, l'école est en prise avec l'environnement culturel, social et professionnel d'aujourd'hui et forme nombre d'artistes et de designers, mais aussi des acteurs les plus divers de la scène culturelle suisse et européenne.

Quelques 150 enseignants et l'invitation de très nombreuses personnalités internationales, une ouverture constante au monde et une pédagogie fondée sur l'attention portée au projet personnel font de l'école un lieu intense et aigu, capable d'armer ses étudiants pour le monde exigeant de l'art et du design.

L'école organise des cycles de conférences ouvertes au public et elle est à l'initiative de nombreuses expositions, souvent en partenariat avec d'autres institutions.

L'école accueille des étudiants dont la provenance déborde largement le cadre genevois ou suisse. De nombreux candidats européens et même extra-européens se présentent chaque année au concours d'admission.

L'École des beaux-arts du Genevois (EBAG) est un établissement public d'enseignement artistique dans le domaine des arts visuels relevant d'Annemasse – Les Voirons Agglomération. Elle est régie par les règles de fonctionnement du Code Général des Collectivités Territoriales et du Statut de la Fonction Publique Territoriale.

L'EBAG est membre du réseau APPEA (Association nationale des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art) depuis 2009 et du réseau ANEAT (Association nationale des écoles d'art territoriales de pratiques amateurs) depuis 2015.







L'EBAG dispense un enseignement artistique à des enfants, des adolescents et des adultes, dans le cadre des schémas pédagogiques nationaux et du développement culturel de la collectivité.

Elle développe son activité par :

- un enseignement destiné aux pratiques amateurs L'EBAG propose un programme de cours et ateliers de la petite enfance à l'âge adulte avec des pédagogies adaptées aux âges et aux niveaux.

- un laboratoire pédagogique et un outil éducatif L'EBAG est attentive à élargir son public en lien et synergie avec tous les acteurs des champs culturel, éducatif, social et économique. Ainsi, au-delà de son activité propre, l'école met ses compétences au service des politiques territoriales en la matière.

- une action culturelle L'EBAG peut mettre en place des événements culturels dans son champ de compétence, qu'ils soient réguliers ou ponctuels (expositions, conférences) avec les partenariats qu'elle juge opportuns, dans le cadre fixé par la Communauté d'Agglomération.

- une préparation d'élèves aux filières artistiques L'EBAG assure une préparation aux filières artistiques destinée aux jeunes sous deux formes :
 - o un module préparatoire destiné aux jeunes de plus de 16 ans en cours de scolarité et qui souhaitent se préparer aux concours d'entrée des diverses écoles supérieures d'art.
 - une classe préparatoire qui dispense un enseignement supérieur post baccalauréat à plein temps.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONVENTION

La HEAD - Genève et l'EBAG décident de poursuivre leur partenariat et coopération engagés depuis quinze ans.

Cette convention a pour objet de définir le cadre général dans lequel s'inscrit cette coopération. D'autres conventions d'application peuvent intervenir et compléter celle-ci afin de décliner de façon plus précise les actions engagées.







Ainsi, par cette convention, la HEAD - Genève et l'EBAG souhaitent :

> Optimiser les enseignements dispensés en classe préparatoire par une concertation entre les équipes pédagogiques ainsi que l'organisation de toutes visites et d'échanges utiles. L'objectif est de faciliter l'orientation des étudiants tout en respectant les critères d'exigences de chacune des structures en matière de recrutement des candidats.

La mise en place à l'EBAG d'une préparation plus spécifique permettant le développement des compétences de futurs candidats se préparant au concours d'admission à la HEAD – Genève

➤ Pour une ouverture plus large au public, mise en œuvre d'informations (présence de l'EBAG aux portes ouvertes de la HEAD – Genève, présentation succincte de l'EBAG dans la brochure de présentation de la HEAD – Genève), d'actions communes et de projets culturels.

ARTICLE 3: MODALITÉS DE LA COOPERATION

A la fin de chaque année académique, les équipes pédagogiques établissent un bilan des actions engagées qu'elles tiennent à la disposition de leurs structures respectives.

ARTICLE 4: MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Il n'est pas prévu de budget nouveau spécifiquement affecté à cette politique de coopération, hormis les moyens en personnels dégagés de façon paritaire par chacune des écoles afin de participer aux comités de pilotage mis en place.

Dans l'éventualité où ce travail de coopération déboucherait sur des actions nouvelles nécessitant des moyens humains et financiers supplémentaires, ces actions seront étudiées de façon spécifique par le comité de pilotage. Ce dernier recherchera les moyens de financement permettant de les réaliser (financements internes, soutiens financiers de divers partenaires, subventions européennes, etc.).







ARTICLE 5: DUREE DE LA CONVENTION ET RENOUVELLEMENT

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, **du 1**er **septembre 2023 au 31 août 2026**. Elle peut être révisée d'un commun accord à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Elle peut être résiliée à la demande de l'une ou l'autre des parties sous réserve d'un préavis de trois mois. Fait à en deux exemplaires. Pour Annemasse – Les Voirons Agglomération Pour la HES-SO // Genève François ABBE-DECARROUX **Gabriel DOUBLET** Directeur général Président Pour l'École des Beaux-Arts du Genevois Pour la Haute École d'Art et de Design de Genève Lada UMSTÄTTER Cécile EYRAUD Directrice Directrice



